

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00776

Numéro SIREN : 881 094 619

Nom ou dénomination : A.J BAT

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2024 sous le numéro de dépôt 2126

Société par Actions Simplifiée A.J BAT

Au capital de 30 000 euros

328 Route de Turin – 06 300 Nice

R.C.S. NICE 881 094 619

PROCES-VERBAL DE FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DE LA SASU A.J BAT AU
TITRE DE L'EXERCICE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE,

Le Dix Janvier à Onze Heures,

Le soussigné :

Madame Azzedine JAOUJAOU :

Né le 16/05/1984 à Oujda (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant 22 Avenue Denis Semeria, 06 300 Nice (Alpes Maritimes), prends la décision ci-après le concernant :

- **Fixation de la rémunération du Président de la SASU A.J BAT pour l'année 2024 ;**
- **Pouvoirs divers.**

*

*

*

PREMIERE RESOLUTION

Il est convenu que le président ne percevra aucune rémunération au cours de l'année civile 2024.

En outre, le président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère un pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré au registre des décisions.

Monsieur Azzedine JAOUJAOU

Associé unique de la SASU A.J BAT

